



Monsieur Laurent Mosar
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 31 janvier 2013

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre de la Justice au sujet de l'impact du contrat de partenariat et du mariage civil.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 9 juillet 2004 relative aux effets légaux de certains partenariats, conférant un cadre légal aux deux partenaires ayant choisi de vivre ensemble sans se marier, le nombre des partenariats au Luxembourg a explosé.

Selon le portail public du Grand-Duché, le nombre de mariages civils par an est resté relativement stable depuis le milieu des années 1990, se situant à environ 2000 contrats par année.

Or, selon la base de données du STATEC, on observe un recul assez net des contrats de mariage depuis l'année 2009 (moins que 1750 par an) et ce nombre est resté plus ou moins stable depuis.

Il y a lieu de se demander s'il existe un rapport entre l'évolution du mariage civil et celle du partenariat.

C'est dans ce cadre que j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Justice :

- Monsieur le Ministre dispose-t-il de statistiques renseignant le nombre de partenariats contractés depuis son introduction légale en 2004 ?
- Monsieur le Ministre dispose-t-il de statistiques permettant de cerner l'impact du contrat de partenariat sur celui des mariages civils (p. ex. corrélation positive ou négative) ?
- Monsieur le Ministre dispose-t-il de statistiques qui montrent le taux de personnes qui, avant de se marier civilement, ont vécu sous le régime du partenariat légal ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Jean-Paul Schaaf
Député